ville de PÉRONNAS

2026/122

ARRÊTÉ MUNICIPAL

OBJET : AUTORISATION D'UNE VENTE AU DÉBALLAGE

Le Maire de la Commune de PÉRONNAS.

VU la loi 2008-776 du 4 aout 2008 de modernisation de l'économie qui a modifié l'article L.310-2 du Code de Commerce s'agissant des ventes au déballage ;

VU le Décret 2009-16 du 7 janvier 2009 ;

VU la demande présentée par l'AS PERONNAS BASKET représentée par Madame MORATILLE Vanessa, le 29 Septembre 2026 pour l'organisation d'une vente au déballage de plat à emporter au 410 Rue de la Grange Magnien à PÉRONNAS, le samedi 14 Novembre 2026 et le dimanche 15 Novembre 2026 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Madame MORATILLE Vanessa est **AUTORISÉE** à effectuer une Vente au Déballage – au 410 Rue de la Grange Magnien à PÉRONNAS.

ARTICLE 2 : Cette vente se tiendra au 410 Rue de la Grange Magnien à PÉRONNAS le :

Samedi 14 Novembre 2026 et le dimanche 15 Novembre 2026

ARTICLE 3 : L'agent de la Police Municipale de PÉRONNAS est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

– ***Madame MORATILLE Vanessa – 89 Rue de la Poste*** à PÉRONNAS.
– Monsieur l'agent de la Police Municipale de PÉRONNAS.

Péronnas, le 29 Septembre2026

Le Maire,

Hélène CÉDILEAU

MAIRIE DE PERONNAS (AIN)